ATTESTATION DE CONTROLE VISUEL
N° 20…/xxx
(doit accompagner le véhicule dans quelques mains qu'il passe)

Nous, soussignés ……, (*Dénomination de l'installateur GNC agréé*), déclarons avoir effectué un contrôle visuel de tous les réservoirs GNC utilisés pour la propulsion du véhicule identifié ci-dessous, comme prescrit par le règlement n° 110 de Genève.

1. Identification du véhicule
- Marque et type : ……
- Numéro de châssis : ……
- Marque d'homologation (installation d'un système CNG) : Ex-110R-xxxxxx
- Kilométrage : ……

2. Réservoir(s) GNC utilisés pour la propulsion du véhicule
Nomenclature :

N°	Description	Marque	Marque d'homologation	Numéro de série	Fonctionnement jusque
	Citerne x litres/pression nominale x MPa (MPa=1000 kPa = 10 bar)		Ex-110R-xxxxxx		MM/AAAA

3. Installateur GNC agréé
- Nom : ……
- Numéro d'agrément / d'accréditation : ……
- Adresse : ……

ATTESTATION VALABLE JUSQU'AU (jj/mm/aaaa)*:

Certifié sincère et véritable.
- Lieu : ……..
- Date : ……
- Signature :

4. Inspection automobile

- Organisme d'inspection : ……
- Numéro de la station d'inspection :……
- Lieu : ……..
- Date :…… (Cachet de la station de contrôle automobile)

**** : la validité de cette attestation est limitée à l'expiration de la durée de vie maximale d'un des réservoirs ou à l'expiration de la période de 48 mois durant laquelle un réservoir doit à nouveau être soumis à une inspection visuelle.***